

LE CHÂTEAU DE CAZAVET

Un château tenu par huit coseigneurs et régi par une charte. Version moderne d'une co-propriété et son règlement intérieur!



UN DOCUMENT PRÉCIEUX: LA CHARTE DE COUTUMES

La première mention du château est connue à travers la charte de coutumes de Cazavet datée de 1301. Elle évoque les droits et les devoirs des habitants de la seigneurie et les relations entre les seigneurs.

La deuxième enceinte, d'un périmètre approximatif de 100 mètres, se distingue—par une forme polygonale. Elle s'élève entre 1,50 mètres et 6 mètres, pour 1 mètre de largeur.

La première enceinte est de forme quasi / circulaire d'environ 300 mètres de circonférence.

Le château a subi de multiples modifications depuis l'époque de son édification. Des sondages archéologiques effectués par Pascal Audabram et Denis Mirouse ont montré des traces de ces évolutions. Ainsi, la tour maîtresse a été agrandie et s'est vue enrichie d'une nouvelle porte située au rez-de-chaussée.

La porte qui

permet d'accéder
à l'intérieur de
l'enceinte qui
protège la zone
aristocratique a été
modifiée.

LA TOUR MAÎTRESSE: UN MODÈLE COUSERANNAIS

Le château est constitué de deux enceintes dépourvues de tours ou de tout ouvrage de flanquement. Il occupe une superficie totale d'approximativement 3800 mètres. L'enceinte supérieure qui protège le noyau castral s'élève entre 1,50 mètre et 6 mètres, pour 1 mètre de largeur.

En son centre, sur la partie la plus élevée, trône la tour maîtresse.

Son édification semble correspondre au XIIe siècle. Les techniques de construction et l'exiguïté de son emprise au sol s'apparentent à un modèle que l'on retrouve généralement en Couserans.

Ocho señores, regidos por un acuerdo, administraron este castillo. ¡ Una versión antigua de una copropiedad con su reglamento interno!

Eight lords ruled by a chart managed this castle.

A modern version of collective ownership and its rules of procedure!

UN FOSSÉ ENTRE VILLAGEOIS ET SEIGNEURS...

L'enceinte inférieure qui protège le village est arasée en quasi-totalité. Les murs en très faible élévation d'une vingtaine de maisons sont encore visibles. Au sud-est, accolées à la muraille, une partie d'entre elles s'étale en terrasses successives jusqu'au fossé qui protège la partie supérieure du site.

Cette tranchée de protection mesurait approximativement entre 6 et 8 mètres. Au sud et à l'ouest, on rencontre la même configuration, mais de ces côtés, il n'y a pas de fossé.

Monnaie trouvée dans la partie aristocratique au nom du comte Centulle de Béarn (en circulation du XIIe au XIVe siècle).



UNE OCCUPATION PERMANENTE?

Des murs de bâtiments, découverts lors de ces travaux, se superposent à de plus anciens. Autant d'éléments qui démontrent une occupation sur plusieurs siècles du Moyen Age.

Les modifications concernent également le village. Les résultats de l'opération archéologique effectuée sur un bâtiment indiquent que le village, à l'origine «ouvert», fut dans un second temps clôturé d'une muraille. Mais il est cependant difficile d'affirmer que le village castral fut occupé de façon permanente.

Pour en savoir plus, un site WEB http:// couserans.forgottenworlds.org et un livre aux éditions Le Pas d'Oiseau. Châteaux et forts médiévaux du Couserans,

Ne montez pas sur les murs et veillez à respecter le bâti dont la sauvegarde reste fragile, ainsi que les sentiers, qui permettent votre progression en toute sécurité.

Pour l'archéologue, le contexte d'un objet archéologique a autant d'importance que l'objet lui-même. Ainsi l'objet arraché de son contexte par un chasseur de trésor perd-il toute valeur informative. Parce qu'elles engendrent des destructions irréversibles, l'utilisation de détecteurs de métaux à des fins archéologiques et les fouilles sont soumises à autorisation administrative, même sur terrain privé.











Photographies : Denis Mirouse (haut), Pascal Audabram (bas)

